

Ministero degli Affari Esteri

Discours de M. Alfredo Mantica, Sous-secrétaire d'État, Chef de la Délégation italienne à la Deuxième Conférence de Révision de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des Mines Antipersonnel (Cartagena, 29 novembre – 4 décembre 2009)

Madame la Présidente,

je souhaite avant tout me féliciter, au nom du Gouvernement italien, pour le déroulement des travaux de cette Conférence, qui a été bien plus qu'une simple étape d'analyse de l'état d'application de la Convention. Ici, à Cartagena, nous avons défini les conditions qui peuvent et qui doivent nous pousser à relever avec un nouvel élan les défis liés à la présence et aux effets des mines antipersonnel. Aujourd'hui plus que jamais nous sommes appelés à accomplir un effort commun que nous ne pouvons pas renvoyer et qui, à notre avis, devra converger progressivement sur les objectifs humanitaires de la Convention.

Madame la Présidente,

l'Italie partage pleinement les positions exprimées par la Présidence de l'Union Européenne. Je souhaite cependant ajouter quelques réflexions supplémentaires d'un point de vue purement national.

Avant même de ratifier la Convention, l'Italie a fait de la lutte contre les mines antipersonnel l'une de ses priorités politiques, et elle a prouvé son autorité et sa crédibilité par des actions concrètes. Elle l'a fait <u>en</u> complétant la destruction de ses arsenaux de mines antipersonnel avant la date butoir prévue par la Convention; <u>en</u> adoptant une législation particulièrement avancée; <u>et <u>en</u> affectant des ressources importantes aux activités de déminage humanitaire, aussi bien par la voie bilatérale que dans le cadre de l'Union Européenne.</u>

Madame la Présidente,

dix ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. Les résultats atteints à l'échelle internationale en termes de destruction des arsenaux, de déminage et d'assistance sont très satisfaisants. Mais nous ne pouvons pas fermer les yeux face aux défis énormes auxquels nous sommes confrontés. Bien qu'elle soit désormais une pierre de touche internationale en matière de désarmement humanitaire, le nombre d'États qui restent en dehors de la Convention reste trop élevé. L'existence de zones grises n'est pas acceptable; son application doit être universelle. Cet objectif demeure incontournable.

De surcroît, nous sommes tous appelés à surveiller l'état d'application de la Convention, avec une attitude ferme et pragmatique. Il faut reconnaître que dans certaines circonstances exceptionnelles il peut arriver de se heurter à des difficultés de nature technique, susceptibles de provoquer des retards dans l'application de la Convention; mais tous les États Parties doivent faire preuve d'une volonté ferme et sincère de surmonter ces obstacles et de revenir au plus tôt à la pleine application de la Convention.

Madame la Présidente,

ce qui fait de la Convention d'Ottawa un outil très avancé d'un point de vue humanitaire est le fait qu'elle <u>vise à éradiquer complètement non seulement la présence des mines antipersonnel</u>, par la destruction des arsenaux et la mise en oeuvre de projets de déminage, <u>mais également leurs effets dévastateurs</u>.

Il nous incombe, à nous tous, de soulager les souffrances des victimes des mines antipersonnel. Notre sens le plus profond de la justice exige qu'on se révolte contre les images de ces vies marquées à jamais par la présence des mines antipersonnel. Notre capacité d'identifier et de soutenir les projets susceptibles d'améliorer concrètement la vie des victimes des mines, et de faciliter leur pleine réinsertion dans le tissu social et économique, sera déterminante.

Madame la Présidente,

l'Italie a fait preuve d'un engagement incessant dans la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa; <u>les exigences humanitaires l'ont emporté sur tout autre type de considération</u> et nos efforts en termes d'assistance se sont concentrés sur les zones géographiques où l'urgence humanitaire est plus grave. L'assistance aux victimes, notamment, est une question qui touche profondément la sensibilité de l'Italie; d'année en année ce thème est destiné à devenir le défi le plus probant dans le domaine d'application de la Convention. Dans les années qui viennent, l'Italie a donc l'intention de consacrer une attention accrue aux projets d'assistance aux victimes des mines antipersonnel; <u>les femmes et les hommes, souvent très jeunes, qui ont souffert injustement ont droit à tout notre soutien.</u> Tant qu'il y aura ne fût-ce qu'une victime des mines antipersonnel dans le monde, notre engagement ne pourra pas fléchir.

Je souhaite enfin rappeler que l'objectif commun d'un monde affranchi des mines doit etre alimenté et réalisé jour après jour. Il se nourrit des actions menées dans les zones d'urgence par des bénévoles et des professionnels infatigables, qui appliquent quotidiennement l'esprit de la Convention dans la pratique, par des opérations de déminage, de sensibilisation des populations à l'égard du risque des mines et d'assistance aux victimes.